

Au Conseil intercommunal  
de l'Association de communes  
Police Région Morges

DATE : Morges, le 05 mai 2025 /sbz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

**mardi 27 mai 2025, à 20h00,  
à la salle du Conseil communal (salle polyvalente 1<sup>er</sup> étage),  
chemin des Plantées 1, 1131 Tolothenaz.**

Ordre du jour :

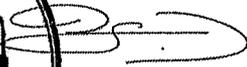
1. Présentation du dispositif de suivi des victimes d'infractions
2. Appel.
3. Assermentation(s) de délégué(s).
4. Approbation de l'ordre du jour.
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.
6. Élection du Président.
7. Élection du Vice-président.
8. Élection des scrutateurs et scrutateurs suppléants.
9. Définir le lieu des prochaines séances, selon l'élection du nouveau Président.
10. Communication(s) du Bureau.
11. Communication(s) du Comité de direction
  - Modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges
12. Rapport(s) de(s) commission(s)
  - N° 01/03.2025 – Rapport de gestion 2024 (*les documents suivront par courriel séparé*) ;
  - N° 02/03.2025 – Comptes de l'exercice 2024 (*les documents suivront par courriel séparé*) ;
  - N°03/03.2025 – Modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges (*les documents suivront par courriel séparé*).

13. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.

14. Question(s), vœux et divers.

Pour information :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou du secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

le président  le secrétaire   
Jean-Claude Rochat  Steve Bruchez